

Administration Communale de RAMILLIES (Bt-w)

CONVOCATION CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu à l'ancienne Gare de Ramillies, le mercredi 26 octobre 2022 à 20 heures.

SEANCE PUBLIQUE

SERVICE URBANISME ENVIRONNEMENT LOGEMENT

1. Programme Communal de Développement Rural (PCDR) - présentation de la démarche.
2. Approbation du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat - Version technique et non-technique
3. Eclairage public - Décision d'extinction de minuit à 5h du matin du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023.

SERVICE TRAVAUX

4. Sécurité routière - règlement complémentaire du conseil communal relatif à la circulation routière rue de la Frête : adoption
5. Sécurité routière - règlement complémentaire du conseil communal relatif à la circulation routière rue du Saussois : adoption

SERVICE FINANCES TAXES RECETTES

6. Eclairage public - Adhésion à la Charte ORES "Eclairage public" - Service Lumière. Période 2023-2026.
7. Service Finances - Modifications budgétaires n°2 des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2022 - Décision à prendre
8. Demande d'adhésion à l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés.

SERVICE PERSONNEL

9. Fixation des conditions du règlement de deuxième pilier de pension du personnel contractuel communal.

SERVICE SECRÉTARIAT

10. Rapport 2022 relatif aux synergies existantes et à développer entre l'Administration communale et le Centre Public d'Action Sociale, aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchement d'activités du CPAS et de la Commune. Approbation.

SERVICE INFORMATIQUE PRÉVENTION SÉCURITÉ COMMUNICATION

11. ASBL TVCOM: convention de partenariat M.O.J.O. : approbation.

SERVICE ATL

12. Convention de partenariat dans le cadre des mesures d'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires: approbation du modèle de convention.

SERVICE SECRÉTARIAT

13. Approbation du Procès-verbal de la séance du 28/09/2022
14. Interpellations du Collège communal.

HUIS - CLOS

SERVICE URBANISME ENVIRONNEMENT LOGEMENT

15. Modification de la composition de la Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) - Démission de Adrien DEFRENNE de son mandat de membre effectif.

SERVICE PERSONNEL

16. Admission à la pension d'un agent statutaire.

SERVICE ENSEIGNEMENT

17. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 06/10/2022 désignant une institutrice primaire chargée de l'encadrement complémentaire généré par les élèves FLA et les élèves Primos et Assimilé-primos pour 5 périodes/semaine au lieu de 5 périodes d'institutrice primaire à raison d'1 période/semaine au niveau maternel et de 4 périodes au niveau primaire, avec effet rétroactif du 01/10/2022 au 07/07/2023.
18. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 06/10/2022 désignant une institutrice primaire intérimaire pour 3 périodes/semaine avec effet rétroactif du 01/10/2022 au 07/07/2023.
19. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 06/10/2022 désignant une institutrice primaire temporaire pour 15 périodes/semaine avec effet rétroactif du 01/10/2022 au 07/07/2023.
20. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 06/10/2022 désignant une institutrice primaire intérimaire pour 12 périodes/semaine avec effet rétroactif à partir du 01/10/2022 jusqu'à la fin du mi-temps thérapeutique.
21. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 06/10/2022 désignant une institutrice primaire intérimaire pour 4 périodes/semaine avec effet rétroactif du 01/10/2022 au 30/04/2023.
22. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 06/10/2022 désignant une institutrice primaire intérimaire pour 2 périodes/semaine avec effet rétroactif du 01/10/2022 au 07/07/2023.
23. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 06/10/2022 désignant une institutrice primaire temporaire en immersion pour 3 périodes/semaine supplémentaires avec effet rétroactif du 01/10/2022 au 07/07/2023.
24. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 06/10/2022 désignant un maître chargé du cours d'éducation physique à titre temporaire pour 4 périodes avec effet rétroactif du 01/10/2022 jusqu'au 07/07/2023.
25. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 06/10/2022 désignant une maitresse de philosophie et de citoyenneté pour 6 périodes/semaine avec effet rétroactif du 01/10/2022 au 07/07/2023.

26. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 06/10/2022 désignant une maitresse de philosophie et de citoyenneté à titre temporaire pour 1 période/semaine avec effet rétroactif du 01/10/2022 au 07/07/2023.
27. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 06/10/2022 désignant une maitresse de philosophie et de citoyenneté à titre temporaire pour 2 périodes/semaine avec effet rétroactif du 01/10/2022 au 07/07/2023.
28. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 06/10/2022 désignant une maîtresse chargée du cours de religion catholique à titre intérimaire pour 4 périodes/semaine avec effet rétroactif du 01/10/2022 au 07/07/2023.
29. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 06/10/2022 désignant une maîtresse de religion israélite à titre temporaire pour 1 période/semaine avec effet rétroactif du 01/10/2022 au 07/07/2023.
30. Ecole communale de Ramillies. Ratification de la délibération du Collège communal du 06/10/2022 réaffectant une maîtresse de religion protestante à titre temporaire pour 2 périodes au lieu de 3 périodes/semaine à partir du 01/10/2022.

SERVICE SECRÉTARIAT

31. Renon à la concession en pleine terre de 6 M² octroyée par le Conseil communal le 21/09/1948 à perpétuité; renouvelée par le Collège échevinal le 22/10/1998 pour 50 ans, située au cimetière de Petit-Rosière (ancien)

Ramillies, le 18 octobre 2022

PAR LE COLLEGE,

P.O.
Le Directeur général - Secrétaire,

L. NOEL



Le Bourgmestre - Président,

J.-J. MATHY